


COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 25/06/2021

Les professions de foi des candidats aux élections départementales et régionales sont disponibles en ligne.

Pour favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'Intérieur publie toutes les professions de foi fournies par les candidats aux élections départementales et régionales.

La distribution des professions de foi, au format papier, des candidats aux élections départementales et régionales continue jusqu'à samedi après-midi.

Elles sont également consultables via le site de la préfecture des Hauts-de-Seine et sur ce site : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/> , accessible à partir de tout appareil relié à Internet (ordinateur, smartphone, tablette).

Pour les personnes non-voyantes, ce site permet également la lecture des professions de foi. En outre, les candidats ont la possibilité de fournir une version FALC (Facile à Lire et à Comprendre) afin de rendre l'information accessible aux personnes en situation de handicap mental.

A noter : lorsqu'elles n'apparaissent pas, c'est que les professions de foi n'ont pas été communiquées par les candidats